

pourquoi la Chambre a approuvé un crédit dans le budget principal des dépenses l'an dernier et un autre crédit dans le budget supplémentaire des dépenses. Ce crédit figure à nouveau dans le budget principal des dépenses pour 1983-1984. Bien entendu, il incombe à la Chambre de décider s'il est opportun d'approuver les montants en question.

M. Riis: J'ai une très brève question à poser au président du Conseil du Trésor (M. Gray) au sujet du montant d'argent par emploi créé que représentent les subventions octroyées dans le cadre du PESP que le ministre connaît bien. Le ministre ne dispose probablement pas des données à cet égard, mais pourrait-il nous donner une idée de ce que coûtera la création d'un emploi dans ce secteur en particulier?

M. Gray: Monsieur le Président, je regrette, mais je n'ai pas de données sur le coût moyen des emplois qui seront probablement créés grâce aux subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je rappelle à mon honorable ami que ce programme n'a pas pour but de satisfaire à court terme le besoin de nouveaux emplois, mais bien d'exploiter à long terme et de façon approfondie nos propres ressources pétrolières et gazières. Il fait partie d'une politique gouvernementale de longue haleine appuyée par la population canadienne en général, visant l'autosuffisance pétrolière et gazière et devant produire des retombées industrielles et régionales, tant pour ce qui est de l'équipement et du matériel que des emplois.

Le PESP est quelque peu différent du programme RELAIS qui, lui, vise directement la création à court terme d'emplois du genre à produire des bénéfices durables, espérons-le. Toutefois, je ne crois pas que l'on puisse escompter les mêmes résultats du PESP, qui vise surtout la création d'une industrie pétrolière et gazière canadienne par les Canadiens et pour les Canadiens. Il s'agit là d'un programme à longue échéance.

J'essaierai d'obtenir les données que désire mon honorable ami à propos de création d'emplois, mais je dois dire qu'il s'agit là d'un tout autre genre d'emplois que ceux que nous espérons créer et que nous créons effectivement dans le cadre du programme RELAIS.

Nous avons entrepris l'établissement à long terme de quelque chose de fondamental pour le bien-être de l'industrie canadienne dans son ensemble. Tout le monde ou à peu près sait que l'industrie pétrolière et gazière n'est pas une industrie à forte concentration de main-d'œuvre. Quoi qu'il en soit, elle n'en demeure pas moins un débouché pour le secteur canadien des services professionnels et, espérons-le, pour l'outillage et le matériel canadiens. Grâce à tout cela, des milliers d'emplois seront créés au fil des ans dans des secteurs industriels canadiens qui profiteront du fait que l'industrie pétrolière et gazière canadienne est forte. Je crois que la population canadienne approuvera d'emblée la politique que je viens de décrire.

M. Riis: Monsieur le Président, on pourrait regretter parfois de poser des questions qui permettent au ministre de prendre tant de tangentes. Je vais chercher à me montrer plus précis dans ma dernière question.

Lorsque les divers comités examineront en détail le budget de dépenses, le ministre estime-t-il que nous aurons suffisamment de renseignements pour comprendre les priorités du gouvernement, afin de pouvoir évaluer ces prévisions en fonction de certaines activités, à l'intérieur d'un certain cadre, et comprendre clairement ce que le gouvernement du Canada essaie de faire aujourd'hui?

Budget principal des dépenses, 1983-1984

M. Gray: Monsieur le Président, à ce qu'on me dit il n'y a nulle part un Parlement qui reçoive du pouvoir exécutif autant de renseignements sur ses programmes de dépenses. Quand on examine la quantité de documents que j'ai déposées, n'importe quelle personne raisonnable pourrait difficilement prétendre que nous ne faisons pas un effort tout à fait sincère et véritable non seulement pour présenter beaucoup de renseignements, mais pour les présenter de façon intelligible.

J'imagine qu'il est toujours possible d'améliorer les choses. J'ai même dit dans mon discours à la Chambre que j'avais l'intention de consulter les députés sur la façon d'améliorer la présentation de la partie II, le Livre bleu. Nous avons fait de très importants progrès, non seulement dans la quantité des renseignements fournis mais dans la qualité générale.

J'imagine que nous pourrions aller plus loin. En tout cas, nous avons fait un effort véritable pour informer certains porte-parole de l'opposition dans le peu de temps dont nous disposons avant le dépôt du Budget des dépenses. Si les députés désirent faire leur travail à partir des renseignements fournis, ils seront certainement en mesure de procéder à un examen très révélateur, non seulement des programmes de dépenses gouvernementales mais des priorités sur lesquelles ils s'appuient.

M. Thacker: Monsieur le Président, les Canadiens ont été inondés de réclame et de programmes publicitaires de toutes sortes en faveur des 6 et 5 p. 100. Le ministre vient de reconnaître que les prévisions du budget principal des dépenses de 1983-1984 vont être en hausse de 9.6 p. 100 par rapport à 1982-1983.

Le ministre va-t-il reconnaître de bonne foi que lorsque les budgets supplémentaires A, B, C et D pour l'année 1983-1984 auront été présentés, le pourcentage d'augmentation sera plus près de 17 ou 18 p. 100, ce qui sera dans la ligne des augmentations de 1981-1982 et de 1982-1983 par rapport aux années précédentes?

M. Gray: Monsieur le Président, je ne puis vraiment pas donner raison à mon honorable ami. Ce qui est certain, c'est que nous entendons consentir un effort très important pour rester dans la ligne des dépenses représentée par le chiffre des décaissements d'ensemble. Comme je l'ai dit à mon honorable ami, il y a dans les programmes des éléments qui échappent au contrôle du gouvernement, par exemple l'assurance-chômage et les programmes légalement imposés, qui comportent des transferts aux particuliers, aux entreprises, aux gouvernements provinciaux et aux municipalités. Le gouvernement est obligé d'appliquer les dispositions des lois en cause. Si, par exemple, les recettes découlant des points fiscaux accordés à un gouvernement provincial diminuent, le gouvernement fédéral n'obtient pas les revenus prévus et il est dans l'obligation d'accroître les paiements en espèces requis aux termes de la loi sur les programmes établis.

Si le chômage se maintient à un taux élevé ou même qu'il augmente—et j'espère que ce ne sera jamais le cas—le gouvernement sera obligé d'accroître sa contribution à la caisse d'assurance-chômage. Il existe certains facteurs que nous pouvons prévoir au mieux de nos moyens mais qui sont indépendants de notre volonté.